



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023

Le Débat sur les Orientations Budgétaires



Il est l'occasion de présenter :

- l'évolution de l'environnement économique et réglementaire
- le contexte financier issu du dernier exercice budgétaire
- les principales orientations du futur budget

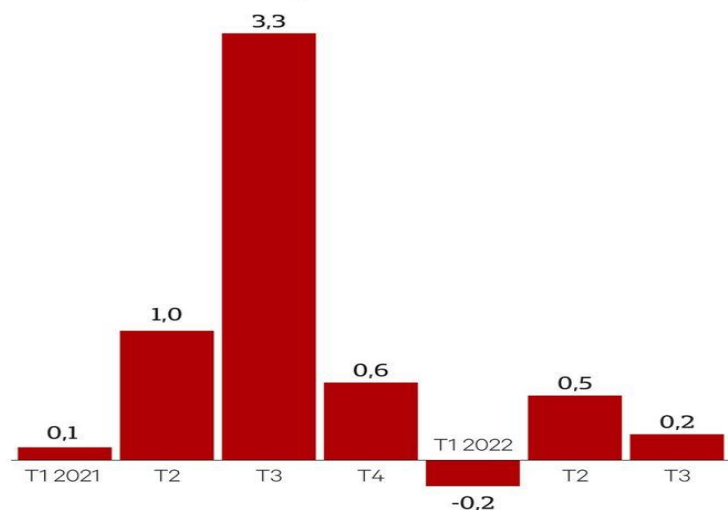
Le contexte :



L'activité économique française impactée par la crise ukrainienne :

La croissance économique ralentit au troisième trimestre

Variation trimestrielle du PIB, en %

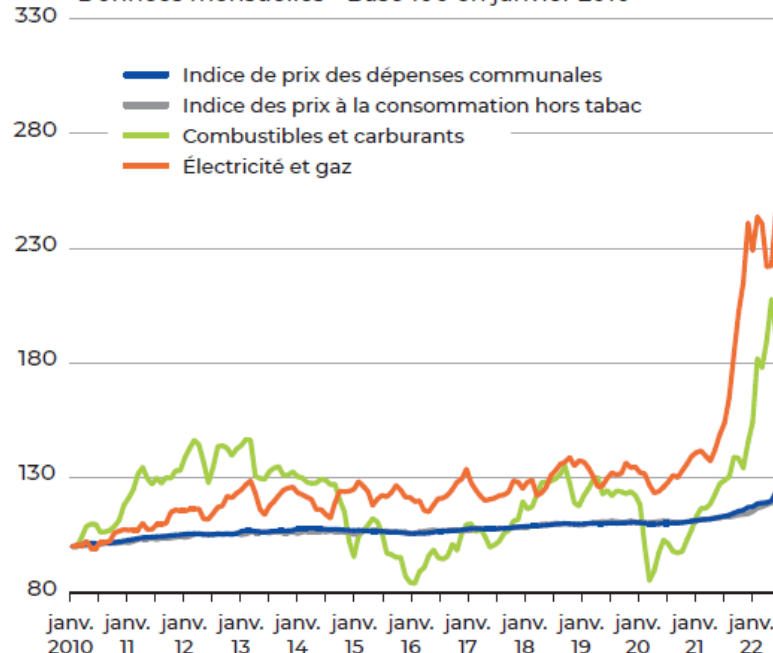


SOURCE : INSEE

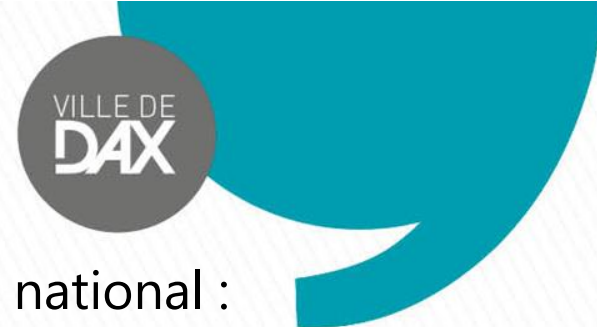
Inflation en 2022
+5,2%

Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils

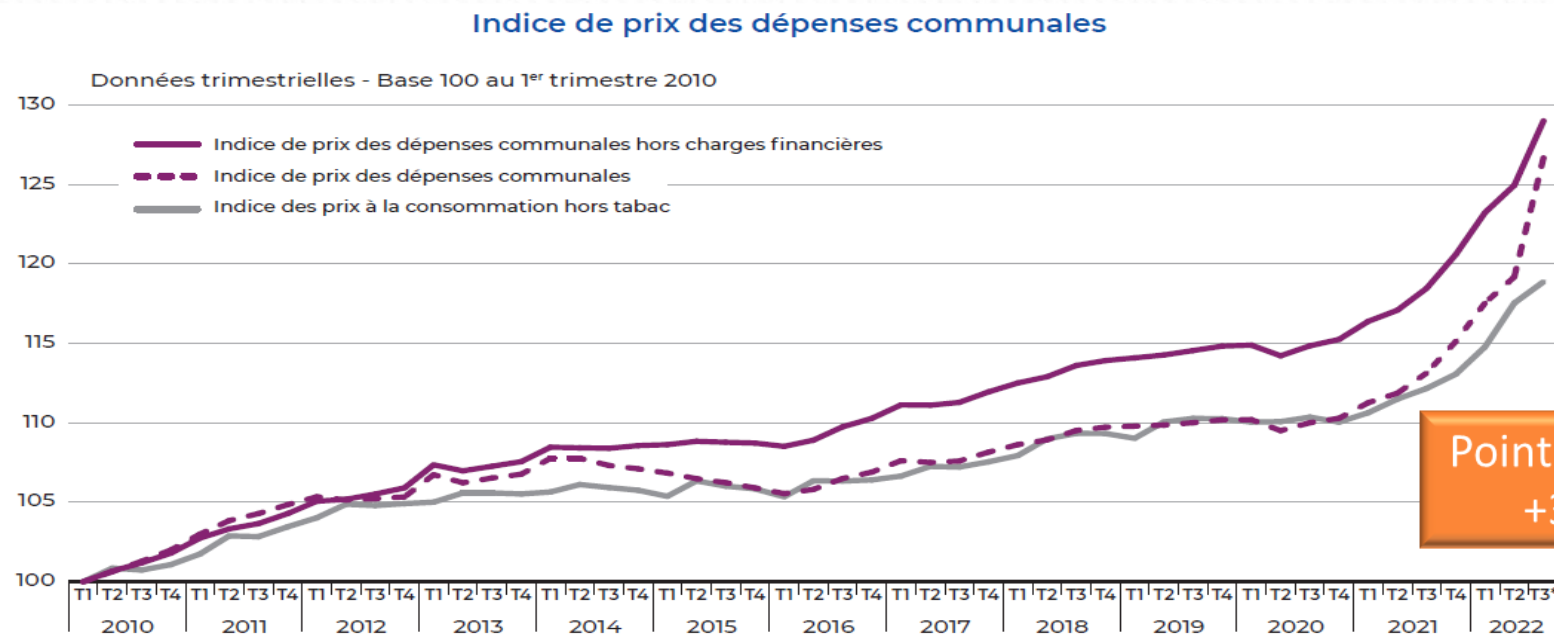
Données mensuelles - Base 100 en janvier 2010



Le contexte :



Des dépenses communales au plus haut au niveau national :



* Estimation du 3^{ème} trimestre 2022 sur la base de 59 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.

Selon l'indicateur publié par la Banque Postale et l'AMF, la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses, qui prennent en compte l'accélération de la croissance de certains indices (énergie...) et aussi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, serait de 7,2 % en 2022 (contre + 5,2 % pour l'indice des prix à la consommation des ménages).

La loi de finances pour 2023 :



MESURES CONTRE L'INFLATION

- Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 % et le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement est supprimé.
- « L'amortisseur électricité » : Seules les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh sont concernées. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond de 500 euros/MWh.
- 320 millions d'euros d'augmentation de la DGF : Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

MESURES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Création du fonds vert : Le fonds vert de 2 milliards d'euros est destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.
- Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour Ile-de-France Mobilités.

La loi de finances pour 2023 :



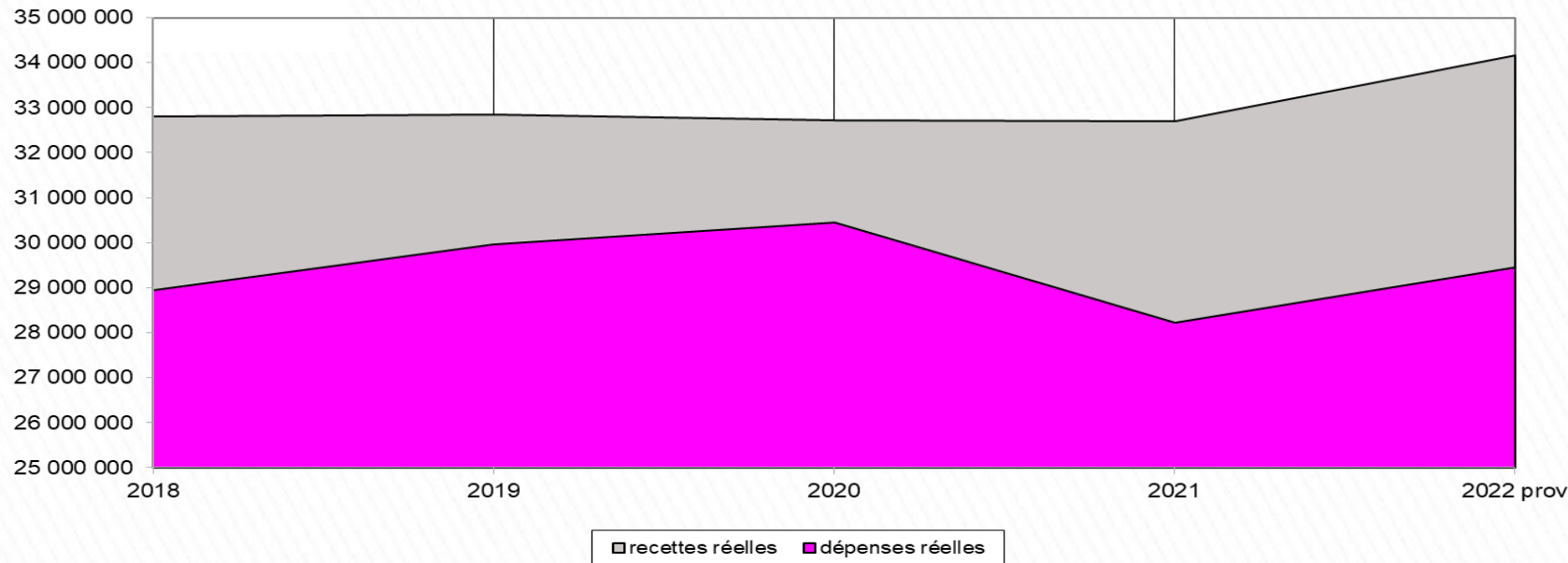
MESURES FISCALES

- Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra donc être appliquée sur 4 000 nouvelles communes.
- Report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation : Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026. La loi de finances pour 2023 a repoussé ce calendrier de deux ans.
- Report de 2 ans de l'actualisation des VL des locaux professionnels : Report de 2023 à 2025 de la prise en compte des résultats de la mise à jour des paramètres d'évaluation des valeurs locatives (périmètre des secteurs d'évaluation, grilles tarifaires, coefficients de localisation) dans les bases d'imposition.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : Les bases de la taxe foncière augmenteront de 7,1 % en 2023.

Des dépenses contenues en 2022 malgré l'inflation



Evolution dépenses et recettes réelles



- Des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,3% (+1,2 M€) avec la hausse des charges de personnel (+0,7 M€), en raison des mesures de revalorisations nationales, et la hausse du prix du gaz (+0,6 M€)
- Progression des recettes de 4,6% (+1,5 M€ hors recettes exceptionnelles), en partie due aux recettes fiscales suite à la revalorisation nationale des bases de +3,4%

Focus sur le personnel



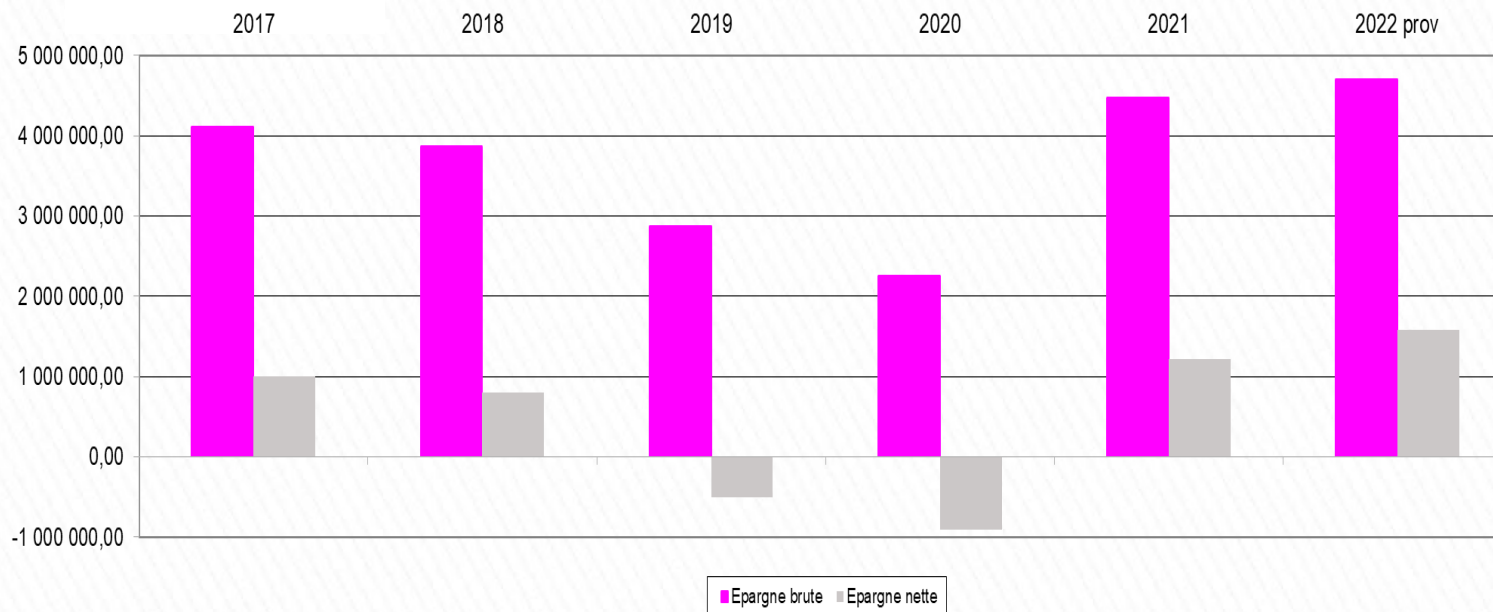
Coût des mesures nationales en 2022 : +280 K€



Progression de l'épargne : une tendance inversée



Evolution de l'épargne

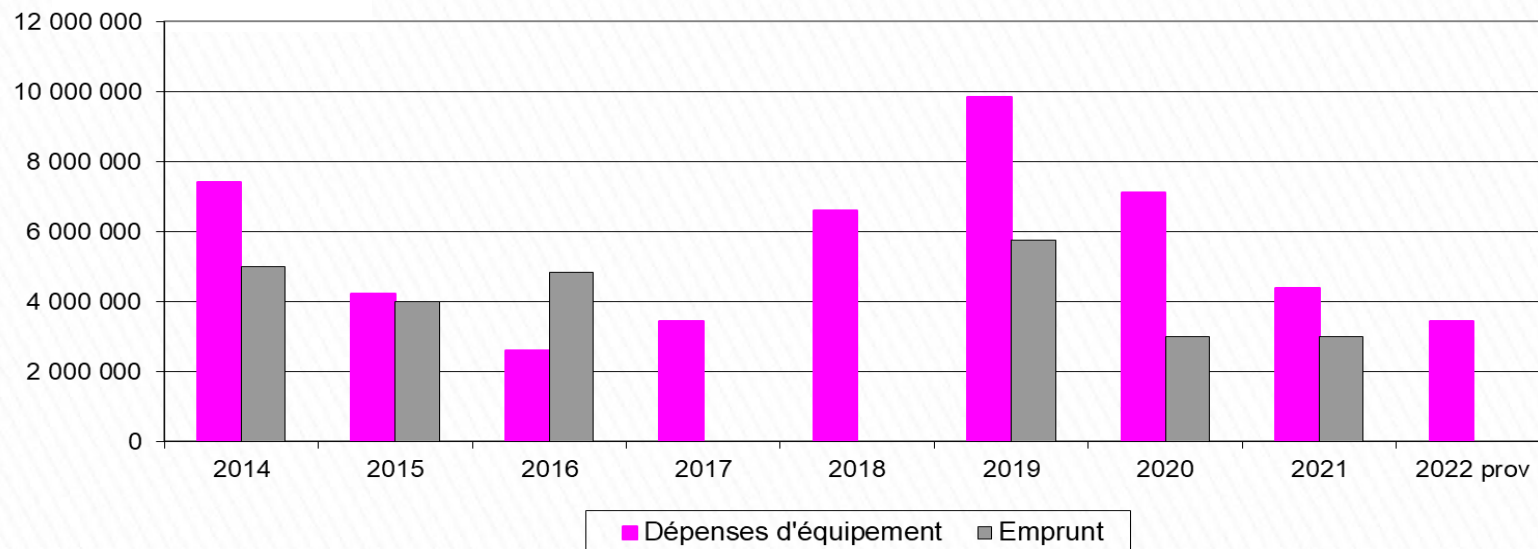


- 4,4 M€ d'épargne brute en 2022 contre 4,1 M€ en 2021
- 1,6 M€ d'épargne nette en 2022 contre 1,2 M€ en 2021

Des investissements financés sans emprunt en 2022



DEPENSES D'EQUIPEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT
(Budget principal, hors emprunts de refinancement)

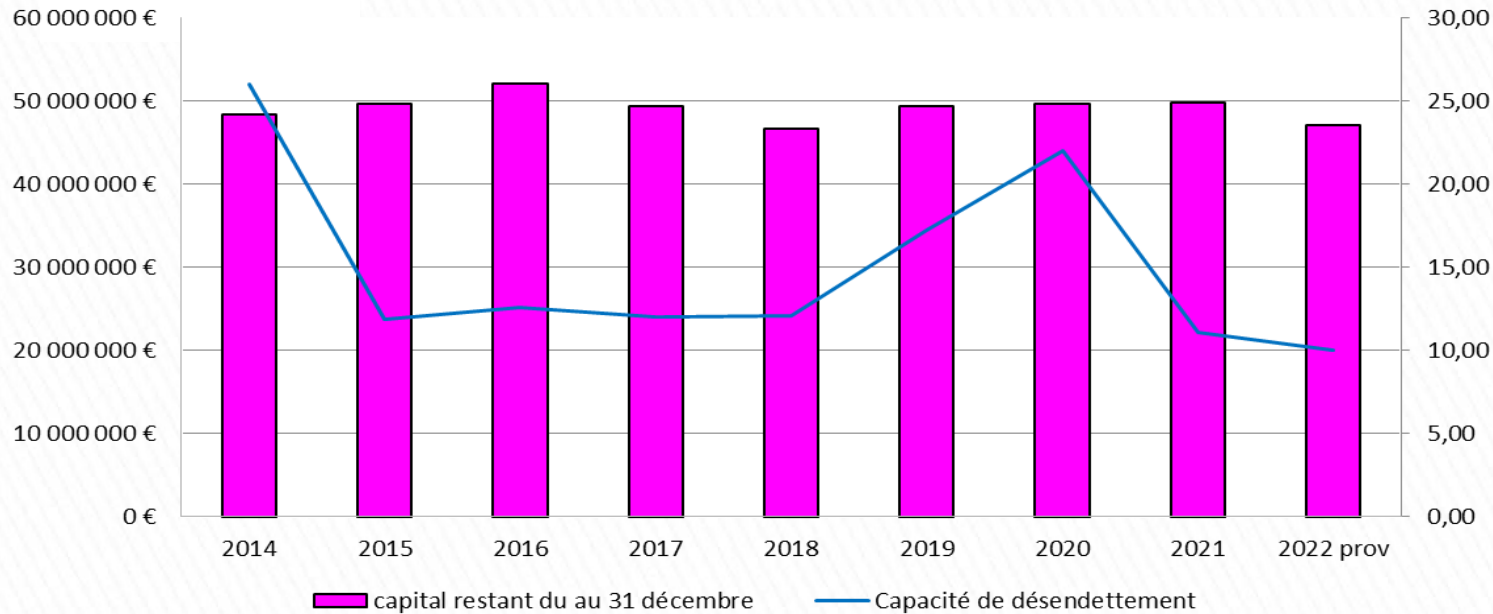


- des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 3,5 M€ en 2022
- Pas de recours à l'emprunt

Un désendettement engagé



Encours de dette budget principal au 31 décembre (y compris fonds de soutien emprunts à risque) et capacité de désendettement



- Une dette qui diminue de 2,7 M€ sur un an
- Une capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) qui passe de 11,1 années à 10 ans

Orientations budgétaires 2023



La ville doit faire face à la hausse des coûts de personnel, liée aux mesures nationales de **revalorisation du traitement des agents public**, ainsi qu'à la hausse massive des **coûts de l'énergie**.

Pour poursuivre son objectif d'amélioration des équilibres financiers, des **mesures de sobriété** ont été prises, tant sur le plan énergétique que sur le fonctionnement courant.

L'objectif est de retrouver une épargne suffisante pour faire face au remboursement de la dette et **permettre d'investir en ayant recours à l'emprunt de façon modérée**.

Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des comptes, l'objectif sera également de s'engager dans une **démarche de désendettement durable**, afin de retrouver un niveau d'endettement plus soutenable.

Orientations budgétaires 2023



Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 1,2 M€ (+4,2%) de BP à BP.

Les charges de personnel sont attendues en hausse de 0,6 M€ (+3,7%) par rapport au BP 2022 (+2,5% par rapport au réalisé 2022), en lien avec :

- Le GVT
- L'impact en année pleine de la hausse du point d'indice (+3,5 %)
- La nouvelle revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2023
- La généralisation de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

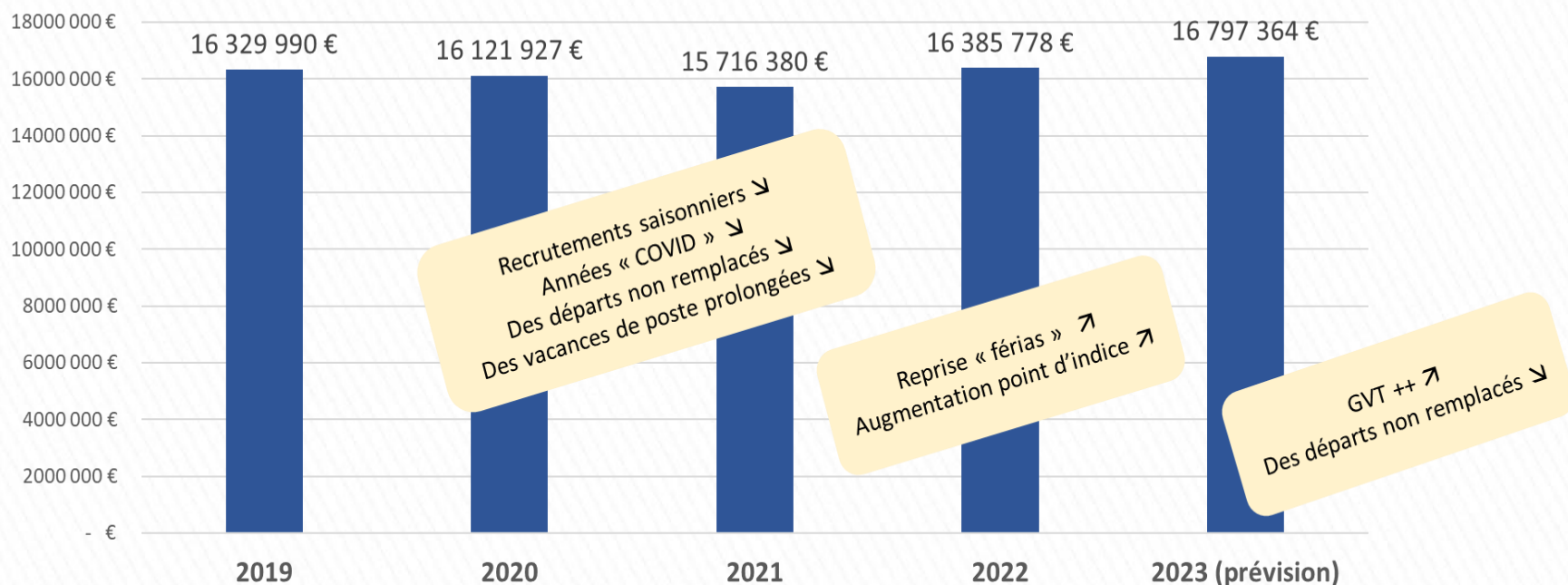
Les charges de fonctionnement courant sont attendues en hausse de 0,9 M€ en raison de la hausse des coûts de l'énergie (+1,2 M€). Hors énergie, les dépenses courantes sont prévues en baisse de 0,5 M€.

Orientations budgétaires 2023



Focus sur le personnel :

Evolution de la masse salariale (budget principal) - Chapitre 012



Orientations budgétaires 2023



Les recettes de fonctionnement :

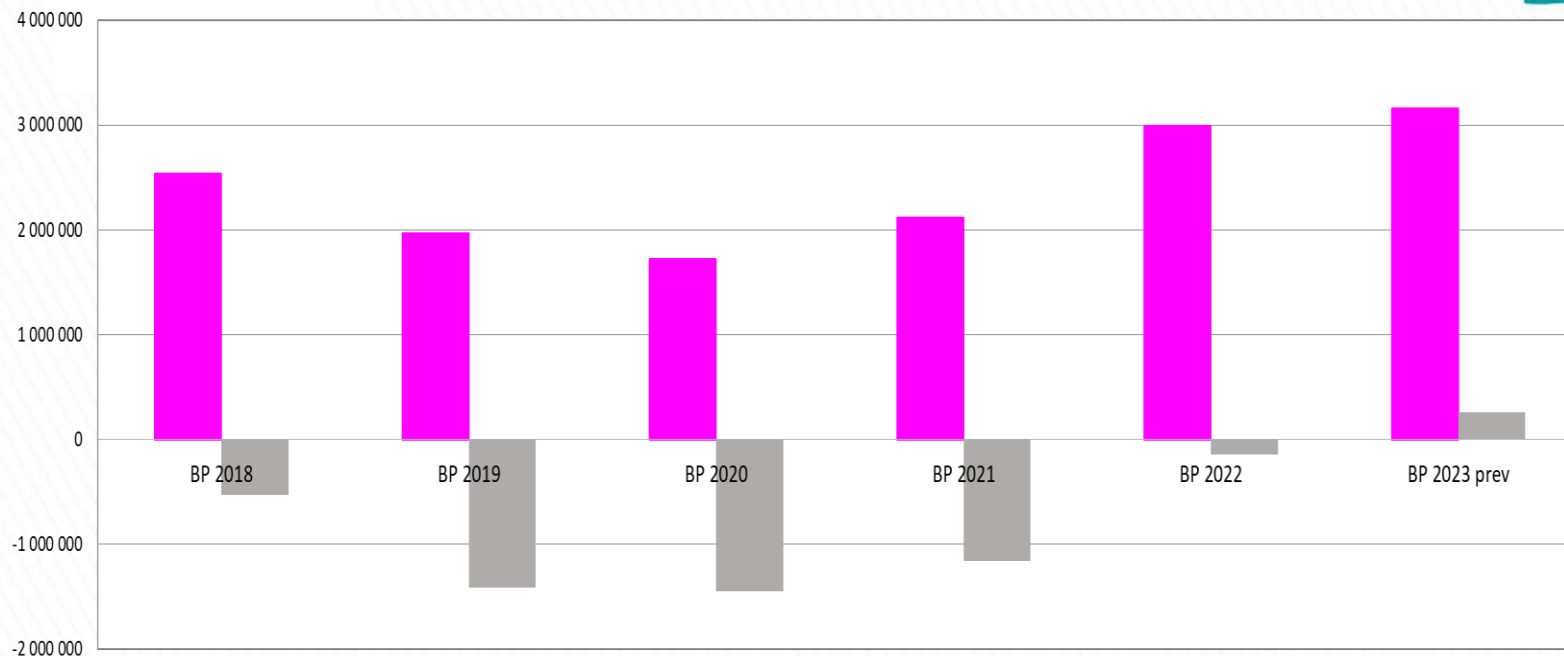
Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 1,4 M€ (+4,2%).

- Les recettes des services devraient progresser de 156 K€.
- Les recettes fiscales évolueront sensiblement en 2022 avec la revalorisation nationales des valeurs locatives (+7,1%) pour atteindre 25,9 M€ (+1,2 M€).
- Les recettes de dotations et subventions devraient rester stable à 5,3 M€.

Orientations budgétaires 2023



Evolution de l'épargne brute (C.A.F. brute)



Les perspectives financières montrent une hausse de l'épargne brute prévisionnelle du budget principal en 2023, hors résultats antérieurs, par rapport aux exercices précédents (+168 K€ par rapport au BP 2022).

Orientations budgétaires 2023



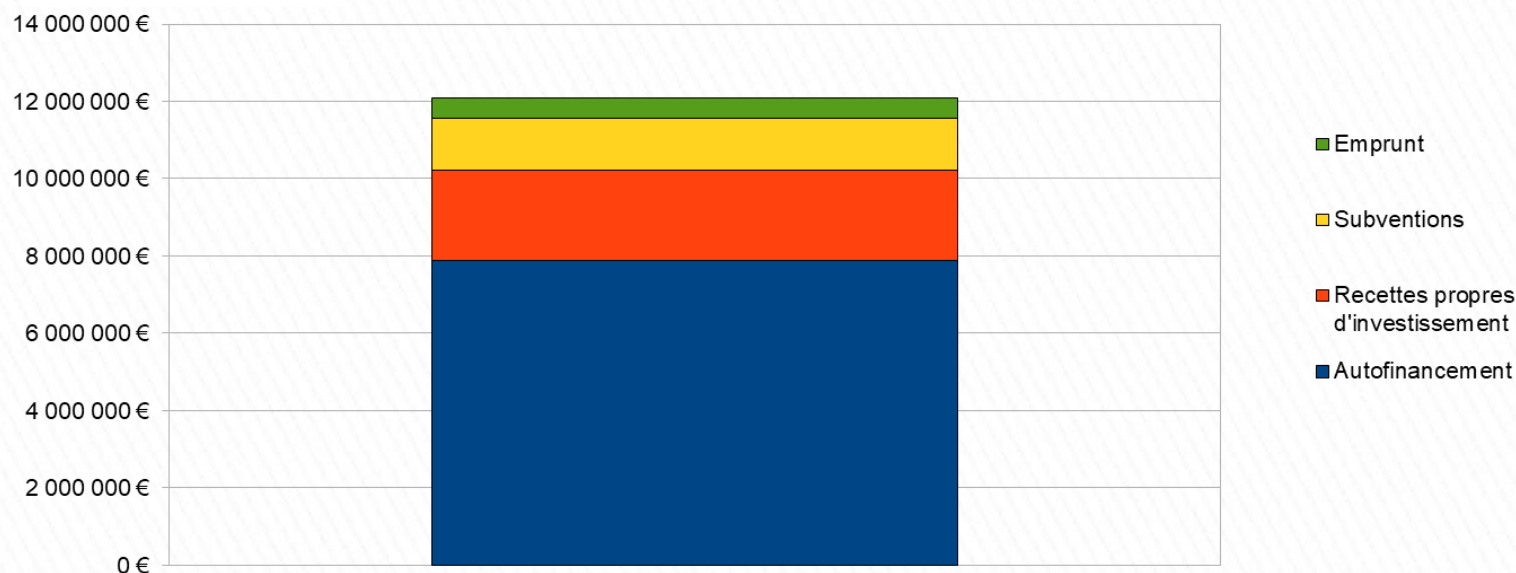
7,8 M€ d'investissements sur le budget principal dont :

- Bibliothèque municipale : 0,7 M€ en 2023 sur un total estimé à 1,2 M€ sur deux ans.
- Travaux du quartier Cuyès : 1,3 M€
- Entretien du patrimoine bâti de la ville : 1,8 M€ dont 0,3 M€ pour les écoles et 0,2 M€ pour les arènes (AP/CP de 1,2 M€ sur trois ans)
- Rénovation du balcon de l'Adour (0,4 M€)
- Rénovation urbaine : 1,2 M€ dont 0,3 M€ d'éclairage public et 0,1 M€ d'étude sur le devenir du marché couvert (AP/CP de 0,2 M€).
- Préservation de la basilique antique : 0,7 M€
- Sécurité : 0,1 M€

Orientations budgétaires 2023



Financement de la section d'investissement 2023

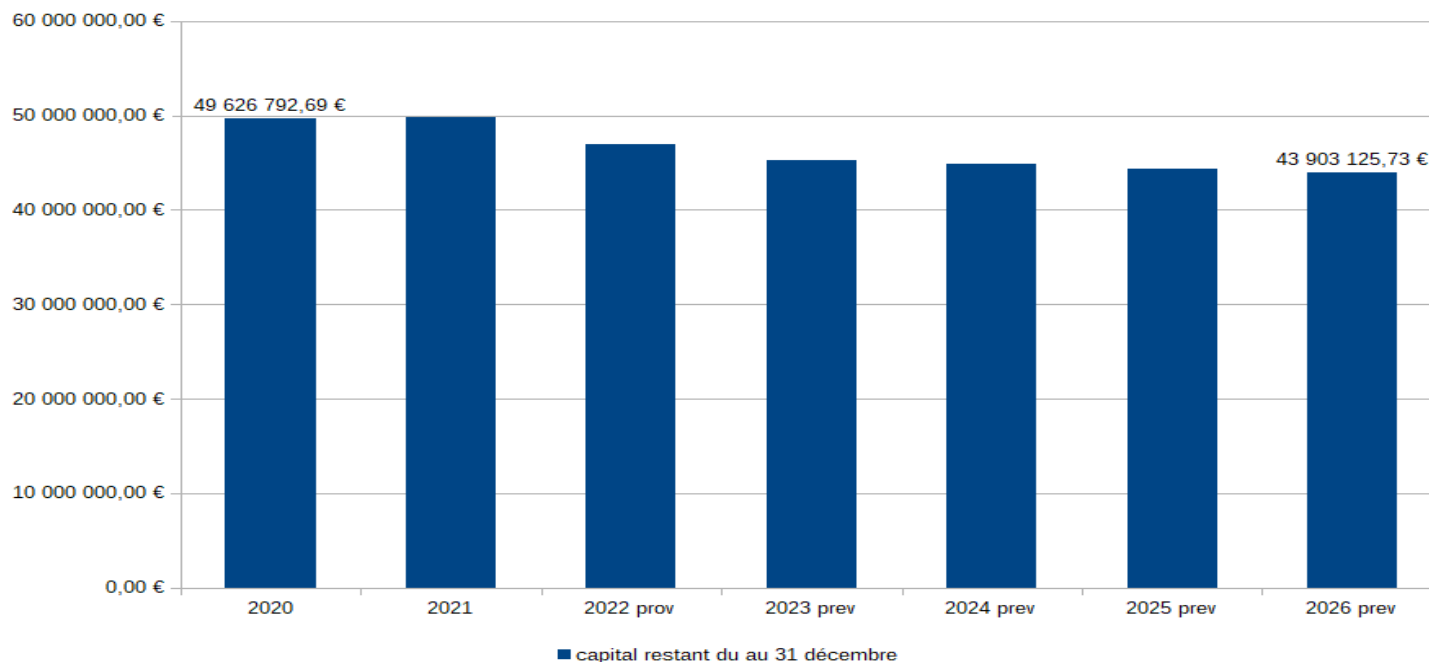


Il est envisagé un emprunt à hauteur de 0,5 M€ en 2023 contre un remboursement de 2,9 M€, afin de poursuivre le cycle de désendettement (-2,4 M€) engagé en 2022.

Orientations budgétaires 2023



Objectif de désendettement 2023-2026



En 2023, le désendettement devrait être de 1,7 M€. L'objectif pour les années suivantes est a minima de -500 000 € par an pour atteindre une baisse cumulée de 5,7 M€ depuis 2020.

Orientations budgétaires 2023



Le **budget annexe des fêtes** : Pour 2023, l'objectif est de se rapprocher de l'équilibre sans subvention du budget principal. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint qu'avec une recherche d'économies sur les coûts d'organisation des fêtes et une optimisation des recettes.

Le **budget annexe des activités assujetties à la TVA** : Ce budget s'équilibre en fonctionnement par ses propres ressources et couvre le remboursement des emprunts. En investissement, le budget 2023 prévoira le solde de l'opération de réhabilitation des halles (0,1 M€ HT).

Le **budget annexe du stationnement** : En investissement, le budget 2023 prévoira le solde des travaux d'aménagements urbains des halles (0,2 M€ HT).

Orientations budgétaires 2023



Le **budget annexe des boues et eau thermale** : ces deux budgets, particulièrement touchés par la crise sanitaire en 2020 et 2021, ont nécessité une actualisation des tarifs de vente de l'eau thermale et des boues en 2023 de manière à pérenniser l'activité.

Orientations budgétaires 2023

Ce qu'il faut retenir



Maîtriser des dépenses de fonctionnement pour faire face aux dépenses subies liées à la crise économique et poursuivre le redressement des finances de la ville.

Ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune pour préserver le contribuable.

Poursuivre les **investissements pour la sauvegarde des équipements municipaux** dont l'état n'a cessé de se dégrader depuis des années.

Investir de façon raisonnée et pertinente pour favoriser l'attractivité de la ville, tout en continuant le **cycle de désendettement** engagé en 2022.